

# Sainte-Anne d'Auray



Organisé par le club d'échecs

E.L.S.A.

Tél : 06 32 57 92 69

OU club.echecs-elsa@laposte.net

## DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

**De 8h à 17h**

**Salle des Sports**

**Route de Locmaria**

**Entrée 1 euro ; gratuit jusqu'à 16 ans**

**Tarifs : 3€ le mètre sans table**

**8€ la table de 1,80 m**

### BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 22 SEPTEMBRE 2024

A compléter et à renvoyer avant le 18 septembre 2024 (ne seront pris en compte que les 80 premiers envois) à ELSA 8, rue Marie Balavenne 56400 Sainte-Anne d'Auray

Joindre paiement par chèque à l'ordre de « club échecs ELSA » et photocopie pièce d'identité.

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : ..... code postal : .....

Ville : ..... Tél : .....

Adresse mail : .....

Particulier : pièce présentée : carte d'identité    passeport    permis de conduire

N° de la pièce : .....

Délivrée par : ..... Date de délivrance : .....

RESERVATION : nombre de tables (de 1,80 m) à 8,00 € : .....

nombre de mètre sans table à 3,00 € : .....

TOTAL : ...../ A régler avec l'envoi de l'inscription

**Conformément à la législation en vigueur, je déclare sur l'honneur :**

Ne vendre que des objets personnels et usagés (art L310-2 code du commerce) pas d'alimentaire.

Ne pas participer à plus de deux événements de même nature dans l'année civile.

Fait à : ..... Le : ..... **Signature**

**REGLEMENT DU VIDE GRENIER :**

- 1- Le troc et puces se déroule dans la salle des sports de Sainte-Anne d'Auray, rue de Locmaria.
- 2- Cette manifestation ne s'adresse qu'aux particuliers et aux associations régies par la loi 1901.
- 3- Les inscriptions seront enregistrées lorsque les organisateurs auront reçu tous les documents (photocopie de la pièce d'identité, attestation et règlement signés) ainsi que le montant de la somme correspondant au nombre de mètres linéaires réservés avant le 18 septembre. Somme réglée uniquement par chèque libellé à « E.L.S.A. » (club d'échecs organisateur) ou en espèces.
- 4- Les inscriptions seront prises en fonction des places disponibles et par ordre d'arrivée à l'organisateur.
- 5- Les emplacements seront numérotés et distribués à l'avance. La modification de ces attributions ne peut se faire sans l'accord des organisateurs.
- 6- Pour les particuliers, seule la vente d'objets usagés et personnels est autorisée. Les objets acquis pour la vente sont interdits. Armes interdites.
- 7- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradations.
- 8- Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an.
- 9- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 10- La mise en place des stands pourra se faire à partir de 7 heures.
- 11- Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 8h00 et ne pas remballer avant 17h00.
- 12- Les tables attribuées aux exposants ne devront pas être dégradées. Les dommages seront payables sur le champ. De plus, chacun devra laisser son emplacement propre.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Le ...../...../2024

**Signature :**